

5-Year Limited Warranty

What is covered?

CGC Inc. warrants that DUROCK™ tile membrane sold by CGC Inc.:

1. Shall be free from defects in the manufacture of materials.
2. Will protect material underlying the tiled area from intermittent water.

Warranty shall become effective when DUROCK™ tile membrane is installed in accordance with CGC's current installation instructions in the DUROCK™ Tile Membrane Installation Guide (DTM_TPAD_CB493).

Warranted installations shall be limited to dry or limited-water-exposure areas for light-commercial installations and dry and wet areas for residential installations only, as defined in the Floor Tiling Installation Guide sections of the TCNA Handbook for Ceramic Tile Installation. Commercial construction is not covered by this warranty. For information on warranty coverage on applications other than those listed, please contact your local CGC Inc. representative. This warranty extends to dealers who sell our products, contractors who install our products and all owners of the building within the warranty period.

How long does coverage last?

This warranty runs for five (5) years beginning on the date of installation of the DUROCK™ tile membrane in the building.

What is not covered?

1. Installation practices not in accordance with CGC Inc.'s current published recommendations and installation instructions.
2. Damage due to structural movement of the building or failure of the structural material to which the DUROCK™ tile membrane is attached.
3. Damage arising from acts of God, such as earthquakes, storms, floods, etc.
4. Mishandling, misuse, improper storage or improper application.
5. Failure of the owner to maintain the building with reasonable care.
6. Water damage resulting from use in swimming pools, hot tubs, exterior applications or continuously submerged areas.

This warranty does not cover defects resulting from the use of other manufacturers' products including sealants. Consequential and incidental damages are not recoverable under this warranty. Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above exclusion or limitation may not apply.

What will CGC Inc do?

CGC Inc. will, at its option, replace the defective DUROCK™ tile membrane or refund the purchase price. In addition, CGC Inc. will pay for water damage caused by failure of the DUROCK™ tile membrane, subject to all of the following conditions:

1. The damage must be both discovered and reported to CGC Inc. as soon as practicable.
2. No matter the extent of damage, CGC Inc.'s responsibility under this warranty will be capped at a sum equal to the square footage of the DUROCK™ tile membrane in the room where it failed × \$25 per square foot.
3. This warranty payment shall be the exclusive remedy and the customer shall have no other remedy of any sort, whether at law or in equity.

How do I get service?

Within thirty (30) days of the time you discover any problems with DUROCK™ tile membrane, please write to us including a brief description of the problem. Send photographs if available, preferably in digital format. Include any sales receipt, invoice or other evidence indicating the date of original installation. Please send information to:

CGC Inc.
350 Burnhamthorpe Rd W 5th. Floor
Mississauga, Ont
L5B 3J1

If you need additional copies of our product literature, please write to us at the above address.

How does state law apply?

This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights, which vary from province to province.

Date d'entrée en vigueur :
le 1^{er} juillet 2012

Membrane pour carreaux DUROCK^{MC}

Garantie limitée de 5 ans

Étendue de la couverture

CGC Inc. garantit que la membrane pour carreaux DUROCK^{MC} vendue par CGC Inc. :

1. est exempte de défauts de fabrication de matériaux
2. protège les matériaux sous-jacents de la zone carrelée contre l'eau intermittente

La garantie entre en vigueur dès que la membrane pour carreaux DUROCK^{MC} est installée conformément aux instructions courantes d'installation CGC du Guide d'installation de la membrane pour carreaux DUROCK^{MC} (DTM_TPAD_CB493).

Les installations garanties sont limitées aux zones sèches ou peu exposées à l'eau dans les installations commerciales à faible circulation et aux zones sèches et humides dans les installations résidentielles seulement, telles que le définit la section consacrée au guide d'installation du carrelage de plancher dans le manuel « TCNA Handbook for Ceramic Tile Installation ». La présente garantie ne couvre pas la « construction à usage commercial ». Pour obtenir des renseignements sur l'étendue de la garantie concernant les applications autres que celles indiquées dans le présent bulletin, communiquer avec le représentant local de CGC Inc. La présente garantie est également offerte aux distributeurs qui vendent nos produits, aux entrepreneurs qui posent nos produits et à tous les propriétaires de l'immeuble pendant la période de garantie.

Durée de la garantie

La présente garantie est en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de l'installation de la membrane pour carreaux DUROCK^{MC} dans l'immeuble.

Exclusions de la garantie

1. Les méthodes d'installation non conformes aux recommandations publiées et aux instructions d'installation courantes de CGC Inc.
2. Les dommages causés par les mouvements de structure de l'immeuble ou la défaillance du matériau de structure auquel adhère la membrane pour carreaux DUROCK^{MC}.
3. Les dommages découlant de cas de force majeure, par exemple tremblements de terre, tempêtes, inondations, etc.
4. La manutention incorrecte, l'emploi abusif, l'entreposage ou l'application inappropriés.
5. L'incapacité du propriétaire à assurer un entretien raisonnable de l'immeuble.
6. Les dégâts d'eau causés par une utilisation du produit dans les piscines, les cuves thermales, les applications extérieures ou les endroits continuellement submergés.

La présente garantie ne couvre pas les défauts découlant de l'utilisation de produits d'autres fabricants, y compris les calfeutrans. La présente garantie ne couvre pas les dommages accidentels ou indirects. Certaines provinces et certains territoires ne permettent pas l'exclusion ou la limite des dommages accidentels ou indirects, par conséquent, l'exclusion ou la limite ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre province ou territoire.

Responsabilité de CGC Inc.

CGC Inc., à son gré, remplace la membrane pour carreaux DUROCK^{MC} défectueuse ou rembourse le prix d'achat. En outre, CGC Inc. rembourse les dégâts d'eau causés par la défaillance de la membrane pour carreaux DUROCK^{MC}, sous réserve des conditions suivantes :

1. Les dommages doivent être découverts et signalés à CGC Inc. dès que possible.
2. Quelle que soit l'étendue des dommages, la responsabilité de CGC Inc. en vertu de la présente garantie est limitée à une somme égale à la superficie de la membrane pour carreaux DUROCK^{MC} dans la pièce où elle est défectueuse X 25 \$ par pied carré.
3. Ce paiement au titre de la garantie est le seul recours du client, qui n'a aucun autre recours de quelque sorte que ce soit, en droit et en équité.

Recours éventuel

Dans les trente (30) jours de la date où l'on a découvert une défaillance de la membrane pour carreaux DUROCK^{MC}, décrire brièvement le problème par écrit. Envoyer des photos, s'il y a lieu, de préférence sous format numérique. Joindre le reçu de vente, la facture ou toute preuve de la date d'installation originale. Envoyer ces informations à : CGC Inc.

CGC Inc.
350 Burnhamthorpe Rd W 5th. Floor
Mississauga, Ont
L5B 3J1

Pour obtenir des exemplaires additionnels de la documentation sur le produit, communiquer avec nous par écrit à l'adresse indiquée.

Application de la loi provinciale ou territoriale

La présente garantie vous donne des droits légaux précis; vous pouvez disposer d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.